

Commune de NEUILLY-PLAISANCE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ANNÉE 2021



Préambule

- Le débat autour des orientations budgétaires 2021 va se dérouler dans un contexte de poursuite de la crise sanitaire liée au coronavirus.
- Afin de bien comprendre les enjeux budgétaires de la collectivité, il vous est proposé de discuter des orientations budgétaires 2021 en se référant aux résultats prévisionnels 2020 ainsi qu'au contexte de crise sanitaire.
- L'objectif est de voter simultanément le compte administratif 2020 et le budget prévisionnel 2021 en février prochain.

Sommaire

- Contexte économique
 - ✦ Contexte général : situation économique internationale
 - ✦ Contexte général : situation économique européenne
 - ✦ Contexte général : situation économique et sociale en France
 - ✦ Contexte général : Les mesures d'urgence face à la crise sanitaire
 - ✦ La Loi de Finances 2021
 - ✦ Le Plan France relance
 - ✦ Le soutien de la Ville à l'économie locale
- Résultats et indicateurs prévisionnels 2020
 - ✦ Rappel de la rétrospective financière
 - ✦ Les résultats prévisionnels 2020 en fonctionnement et en investissement
 - ✦ Les indicateurs financiers 2020
 - ✦ Capacité d'autofinancement (CAF) 2020
- Orientations budgétaires 2021
 - ✦ Le fonctionnement en 2021
 - ✦ L'investissement en 2021
- Données de prospective financière
 - ✦ La capacité d'autofinancement dans les années à venir
 - ✦ La structuration de la dette



Contexte économique

Contexte général : situation économique internationale

- L'économie mondiale :
- L'apparition fin 2019 du coronavirus est venue bouleverser l'économie mondiale, qui a dû faire face aux mesures de restriction qui se sont imposées pour tenter de contenir et enrayer la pandémie (confinements, ralentissement des échanges commerciaux), et qui se sont traduites au 2^{ème} trimestre 2020 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.
- Après une chute record de l'activité au premier semestre 2020, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds de l'activité économique au 3^{ème} trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à la fin de l'année 2019.
- Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'ensemble de la communauté internationale est confrontée depuis l'automne à une deuxième vague de contamination, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives, voire à de nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au 4^{ème} trimestre.
- L'apparition du variant anglais du virus Covid-19 risque de venir contraindre l'année 2021 et des incertitudes demeurent encore à ce jour sur les incidences de cet élément.

Contexte général : situation économique européenne

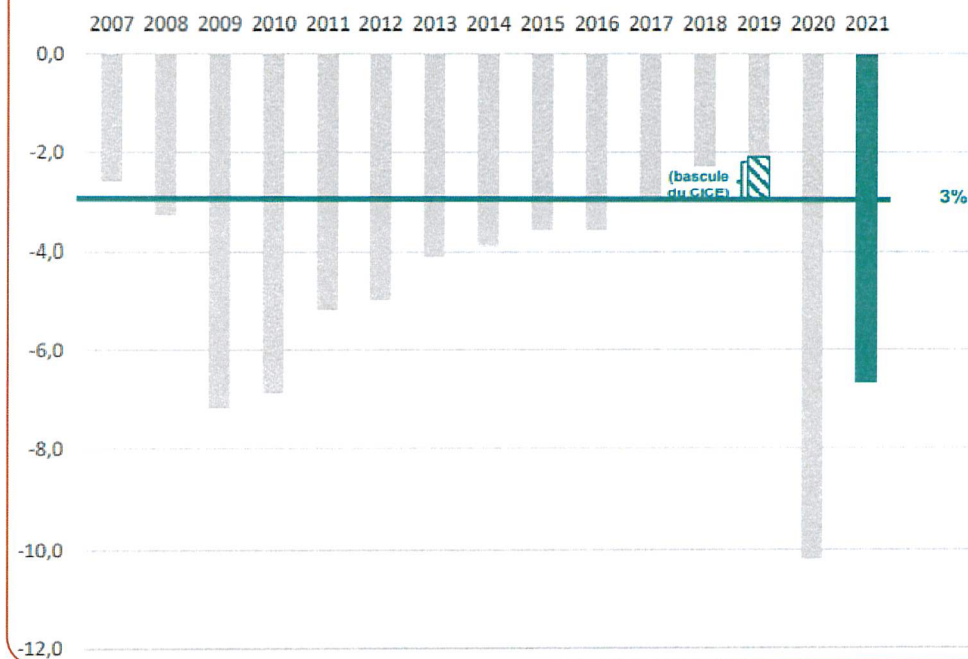
- Zone euro : Soutien massif des institutions européennes

- Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro, et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.
- Au cours de l'été, les Etats membres de l'Union Européenne (UE) se sont mis d'accord sur un important **plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE** (*Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency*, **plan de soutien visant à atténuer les risques de chômage en cas d'urgence** conçu pour aider les Etats membres) pour un montant de 100 milliards €. Sur le plan sanitaire, la commission européenne a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela est nécessaire.
- De son côté, contrairement à 2008, la Banque Centrale Européenne a réagi rapidement et significativement. Elle a créé le programme d'aide à la pandémie (PEPP) doté d'une capacité de 750 milliards €, portée à 1 350 milliards € début juin. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire, qui s'est traduit par des taux d'intérêts très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficits publics.
- Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ -8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021 d'après les prévisions.

Contexte général : situation économique en France

- Niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises
- Depuis mars 2020, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises, atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés est ainsi passée de 35 % au 1^{er} trimestre 2020 à 72 % au 2^{ème} trimestre 2020. Cette hausse provient de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne).
- Fin septembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1.170 milliards €.
- Au niveau des ménages
- Après avoir ralenti en mars et avril 2020 en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au 3^{ème} trimestre, les conditions de financement demeurant toujours favorables.
- En novembre 2020 les dépenses de consommation des ménages en biens (biens durables et textiles) sont ainsi inférieures de 17,1 % à leur niveau de novembre 2019. Ce recul est toutefois moins fort que celui observé lors du 1^{er} confinement (-32,8 % en avril 2020, par rapport à avril 2019). La consommation alimentaire baisse aussi (-5,8 %).
- Un impact sur les finances publiques
- Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB.
- Pour 2021, le gouvernement prévoit dans la Loi de Finances (LF) 2021 avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.
- Compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

Evolution du solde public (en % de PIB)



Contexte économique : les mesure d'urgence

Afin de soutenir les entreprises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement a mis en place un plan de soutien visant à aider les entreprises à traverser la crise et notamment les Petites et Moyennes Entreprises (PME), les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et les Très Petites Entreprises (TPE) :

- **Le dispositif d'activité partielle**, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % du PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Jusqu'au 31 décembre 2020, certaines entreprises bénéficient d'une **prise en charge à hauteur de 100 % de l'indemnité d'activité partielle** versée aux salariés.
- **Les prêts garantis par l'Etat** : ils sont ouverts à toutes les entreprises jusqu'au 30 juin 2021 partout sur le territoire et ce quelles que soient leur taille et leur forme juridique (PME, ETI, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, entreprises innovantes, micro-entrepreneurs, associations, fondations,...). Les entreprises peuvent souscrire un prêt garanti par l'État auprès de leur établissement bancaire habituel.
- **Le différé du paiement des cotisations sociales et/ou impôts.**
- **La mise en place d'un fond de solidarité** : accès au fonds de solidarité sans critère de taille dès lors qu'elles perdent au moins **50 %** de chiffre d'affaires. Elles pourront bénéficier d'une aide jusqu'à **10 000 €** ou d'une indemnisation de **15 %** de leur chiffre d'affaires 2019. Pour les entreprises qui perdent plus de **70 %** de leur chiffre d'affaires, l'indemnisation atteindra **20 %** du chiffre d'affaires dans la limite de **200 000 €** par mois. **Le plafond d'aide maximale de 200 000 € est entendu au niveau du groupe.**

Il ressort que l'ensemble des ces mesures pèsent inévitablement sur les finances publiques de l'Etat. Néanmoins, ces mesures sont accompagnées d'un chantier d'envergure : le Plan de relance.

Loi de Finances 2021 : les grands items

Dotation globale
de fonctionnement stable
26,756 Milliards €

Hausse des dotations de
péréquation du bloc communal
+ 220 Millions €

Dotations d'investissement
du bloc communal
en augmentation
2 Milliards €

Réduction des impôts
de production
- 10 Milliards€

Les mesures impactant la collectivité territoriale

➤ Poursuite de l'exonération progressive de la taxe d'habitation

➤ Baisse des impôts de production

- La Loi de Finances (LF) 2021 envisage une baisse du taux de la CVAE à hauteur de 7,25 milliards d'euros, qui impactera les régions et concernera l'ensemble des entreprises.
- La LF propose également de modifier le calcul des bases de taxe foncière et de Contribution Fiscale des Entreprises (CFE) afin de diviser par deux la valeur locative servant à l'établissement de l'impôt des entreprises industrielles. La baisse pourrait s'élever à 1,75 milliards d'euros pour la CFE et à 1,54 milliard d'euros pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

➤ Maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des concours financiers

- L'enveloppe mise en répartition pour l'année prochaine atteint 26,8 milliards d'euros, ce qui la place au même niveau qu'en 2020. Avec un coup de pouce à la péréquation (+90 millions d'euros sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et + 90 millions d'euros sur la Dotation de la Solidarité Rurale (DSR) au détriment de la dotation forfaitaire notamment).

➤ Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

- Avec la mise en place de l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat), l'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable. Un décret précisera l'assiette des dépenses entrant dans le champ de l'automatisation. La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense, en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 et N+2.
- Le FCTVA augmentera de nouveau de plus d'un demi-milliard d'euros par rapport à 2020, soit 6,5 milliards d'euros en 2021.

➤ Un renfort de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

- L'Etat a engagé des montants de plus d'un milliard d'euros supplémentaires en 2020 qui pourront être mobilisés jusqu'au 31 décembre 2021, notamment dans les domaines de la transition écologique, de la résilience sanitaire, de la préservation du patrimoine, des mobilités douces et enfin pour les investissements rendus nécessaires par la crise sanitaire.

Les collectivités actrices de la relance économique

- Les collectivités locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise dont les effets vont se poursuivre voire s'intensifier sur cette année 2021 en raison de la répercussion de 2020 qui a souvent entraîné un décalage dans l'exécution des budgets communaux.
- Aussi la principale mesure de la Loi de Finances (LF) passe par l'intensification du Plan de relance qui vise à donner aux collectivités territoriales les plus en difficultés les moyens d'être actrices de cette relance.
- A ce titre, la LF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public (55 % de l'investissement).
- L'enjeu est donc de favoriser la reprise économique en fléchant les fonds sur les grands thèmes que sont la transition énergétique et écologique, les nouvelles mobilités, l'innovation, et la cohésion sociale.

Le plan France Relance

Le gouvernement français a lancé en septembre 2020, un important plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe.

Ce plan « France Relance » comporte trois axes :

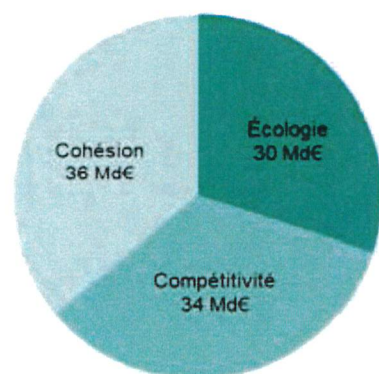
- ✓ Compétitivité et innovation 34 Mds €
- ✓ Transition écologique et environnementale 30 Mds €
- ✓ Cohésion sociale et territoriale 36 Mds €

A ce titre, la ville a déposé 5 dossiers d'opérations de réhabilitation énergétique de bâtiments communaux. Néanmoins, les villes les plus en difficultés seront prioritaires.

Un soutien massif de 100 Md€ pour la cohésion sociale et territoriale, la compétitivité des entreprises et la transition écologique

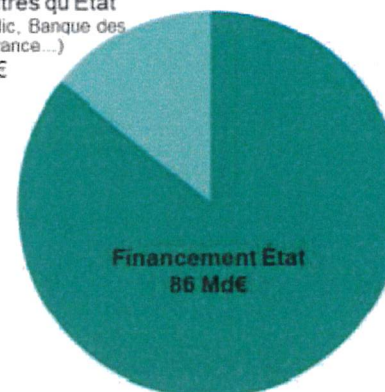
L'Etat est le principal financeur du plan de relance (86 Md€ sur 100 Md€)

Répartition des 100 Md€ par volet



Répartition des 100 Md€ par source de financement

Financements autres qu'État
(Sécurité sociale, Unedic, Banque des
territoires, Bpifrance...)
14 Md€



Neuilly-Plaisance: Ville actrice du soutien économique local

- Pour soutenir les commerçants face à la crise, la ville a exonéré du paiement du loyer, de mars à juin 2020, les commerçants occupant des locaux commerciaux communaux sauf la pharmacie (3 commerces). Puis de novembre 2020 à janvier 2021 pour 2 restaurants
- Neuilly-Plaisance a été l'une des premières ville à mettre en place le Drive les jours de marché et à le pérenniser.
- La manifestation « 100% plaisir » a été relancée dès la fin du premier confinement pour redynamiser le commerce de proximité.
- Le site internet a servi de relais aux commerçants, en référençant leurs offres de « click and collect » et le service de livraison afin de diffuser largement l'information.
- Les actions de communication en faveur du commerce local sont nombreuses, notamment par la réalisation de vidéos diffusées sur les réseaux sociaux.
- Des masques jetables ont été distribués gratuitement aux commerçants ouverts durant le confinement et ce dès les premiers jours.



Résultat et indicateurs prévisionnels pour l'année 2020

Rappel des éléments rétrospectifs financiers

Les recettes de fonctionnement sont en baisse depuis 2016, notamment en raison des transferts de compétences à Grand Paris Grand Est (GPGE) et du transfert des produits de la fiscalité économique (CFE).

On constate que cette diminution de recettes a été prise en comptes dans les budgets successifs par rationalisation des dépenses de fonctionnement. Cette gestion rigoureuse des budgets permet à la ville d'avoir des résultats excédentaires année après année offrant une bonne Capacité d'Auto Financement (CAF) et une capacité de désendettement satisfaisante.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	31 355 804,50 €	32 417 677,53 €	34 224 811,32 €	30 210 319,82 €	29 138 004,11 €	29 725 725,52 €
Dépenses de fonctionnement	30 149 254,46 €	30 860 831,54 €	31 653 210,87 €	28 662 971,50 €	27 338 138,87 €	26 924 712,65 €
Résultat de l'année	1 206 550,04 €	1 556 845,99 €	2 571 600,45 €	1 547 348,32 €	1 799 865,24 €	2 801 012,87 €
Capacité d'autofinancement brute	2 320 849,38 €	2 669 839,88 €	3 675 577,33 €	2 681 878,77 €	2 990 487,63 €	4 020 041,11 €
Remboursement capital emprunts	582 163,93 €	565 187,43 €	700 438,32 €	745 903 €	832 191,66 €	978 985,93 €
Capacité d'autofinancement nette	1 738 685,45 €	2 104 652,45 €	2 975 139,01 €	1 935 975,77 €	2 158 295,97 €	3 041 055,18 €
% CAF pour remboursement de la dette	16 %	14 %	15 %	27 %	28 %	24 %
Capital restant dû	15 715 595,78 €	15 198 415,83 €	14 497 977,51 €	14 790 047,11 €	13 957 855,45 €	12 978 869,52 €
Désendettement année CAF	6 ans, 8 mois	5 ans, 8 mois	4 ans	5 ans, 6 mois	4 ans, 8 mois	3 ans, 3 mois

Une année 2020 marquée par la crise sanitaire

- Les impacts liés à la crise sanitaire sur le budget 2020

- La Ville a dû prendre en charge plus de 243 000 € de dépenses liées aux mesures sanitaires (produits d'entretien, masques, aménagements des bureaux, éléments de protection individuelle spécifiques pour une bonne protection des agents) mais également investir dans du matériel informatique et autres matériels (près de 35 000 €) afin de permettre la généralisation du télétravail et les visio-conférences.
- Les produits des services ont subi également une perte conséquente évaluée à plus de 600 000 €.
- Les dépenses en personnel (primes Covid, heures supplémentaires de la police municipale, 2S2C, filtrage du marché) ont représenté près de 170 000 € supplémentaires.

- **Soit un total de 1 048 000 €**

- En revanche, certaines dépenses n'ont pas été réalisées notamment la fête du parc, les salons et brocantes, les séjours du printemps et de la toussaint...), ce qui a été évalué à 360 000 €.
- La Ville a perçu des aides de la part de la CAF, de la MGP et de la Préfecture pour un total de 407 000 €.

- **Soit un total de 767 000 €**

- **Le coût net en 2020 est de 281 000 €** sans les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA).

L'ASA est un régime spécifique d'absence accordé aux agents publics soit pour des raisons de santé (agents vulnérables) soit pour les besoins de garde d'enfants. Durant cette période, le traitement et les primes ont été maintenus. De mars à septembre cela représente 74 agents.

- **Un décalage sur l'exécution budgétaire concentrée sur le second semestre 2020, engendrant des restes à réaliser importants de près de 2 millions d'Euros.**

Compte administratif prévisionnel 2020 : section de fonctionnement

SECTION FONCTIONNEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
	CHAPITRES	BUDGET 2020	CA PROVISoire		CHAPITRES	BUDGET 2020	CA PROVISoire
013	Atténuations de charges	105 000	115 618	011	Charges à caractère général	6 985 628	5 106 530
70	Produits de service	1 826 500	1 241 438	012	Charges de personnel	18 023 333	16 733 401
73	Impôts et taxes	19 010 100	19 397 891	014	Atténuations de produits	894 000	728 296
74	Dotations et participations	6 759 358	6 952 506	65	Autres charges de gestion courante	2 056 547	1 971 752
75	Autres produits de gestion	450 200	419 017	66	Charges financières	444 592	435 904
76	Produits financiers	44 600	44 651	67	Charges exceptionnelles	3 905 004	3 882 096
77	Produits exceptionnels		401 091	022	Dépenses imprévues	4 427 830	
78	Reprise sur provisions	6 000 000	6 000 000				
	Sous-Total opérations réelles	34 195 758	34 572 212		Sous-total opérations réelles	36 736 934	28 841 645
042	Opérations d'ordre	22 322	22 321	042	Opérations d'ordre	3 250 900	961 502
	Report N-1	5 769 754	5 769 754				
	TOTAL	39 987 734	40 364 287		TOTAL	39 987 834	29 819 481

Compte administratif prévisionnel 2020 : section d'investissement

SECTION INVESTISSEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
CHAPITRES		BUDGET 2020 (reports inclus)	CA PROVISoire	CHAPITRES		BUDGET 2020 (reports inclus)	CA PROVISoire
13	Subventions d'investissement	58 361	284 419	20	Immobilisations corporelles	674 617	248 447
16	Emprunts et dettes assimilés	2 579 992	0	204	Subventions d'équipement versées	97 000	61 528
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 291 298	3 688 033	21	Immobilisations corporelles	6 118 187	2 713 519
23	Immobilisations en cours	15 000		23	Travaux en cours	66 450	36 973
165	Dépôts et cautionnements reçus	17 000	3 326	16	Emprunts et dettes assimilés	1 191 600	1 177 779
27	Autres immobilisations financières	63 700	23 723	27	Autres immobilisations financières	40 000	0
024	Produits cessions immobilisations	210 000		020	Dépenses imprévues	70 000	
	Sous-Total opérations réelles	6 235 351	3 999 501		Sous-Total opérations réelles	8 257 854	4 238 246
040 +				040+			
041	Opérations d'ordre et patrimoniales	4 780 900	4 991 219	041	Opérations d'ordre et patrimoniales	4 052 322	4 052 038
021	Virement de la section fonctionnement	2 500 000					
					Déficit N-1	1 206 075	1 206 075
	TOTAL	13 516 251	8 990 720		TOTAL	13 516 251	9 496 359

- Un résultat négatif, conséquence d'une stratégie financière de non mobilisation des emprunts pour limiter l'endettement.

Compte Administratif 2020 Prévisionnel

Synthèse des résultats

Résultat Prévisionnel section fonctionnement

Recettes 34.594.533 €	—	Dépenses 29.819.481 €	=	Résultat 4.775.052 €
Résultat 4.775.052 €	+	Report N-1 5.769.754 €	=	Résultat section fonctionnement 10.544.806 €

Résultat Prévisionnel Section Investissement

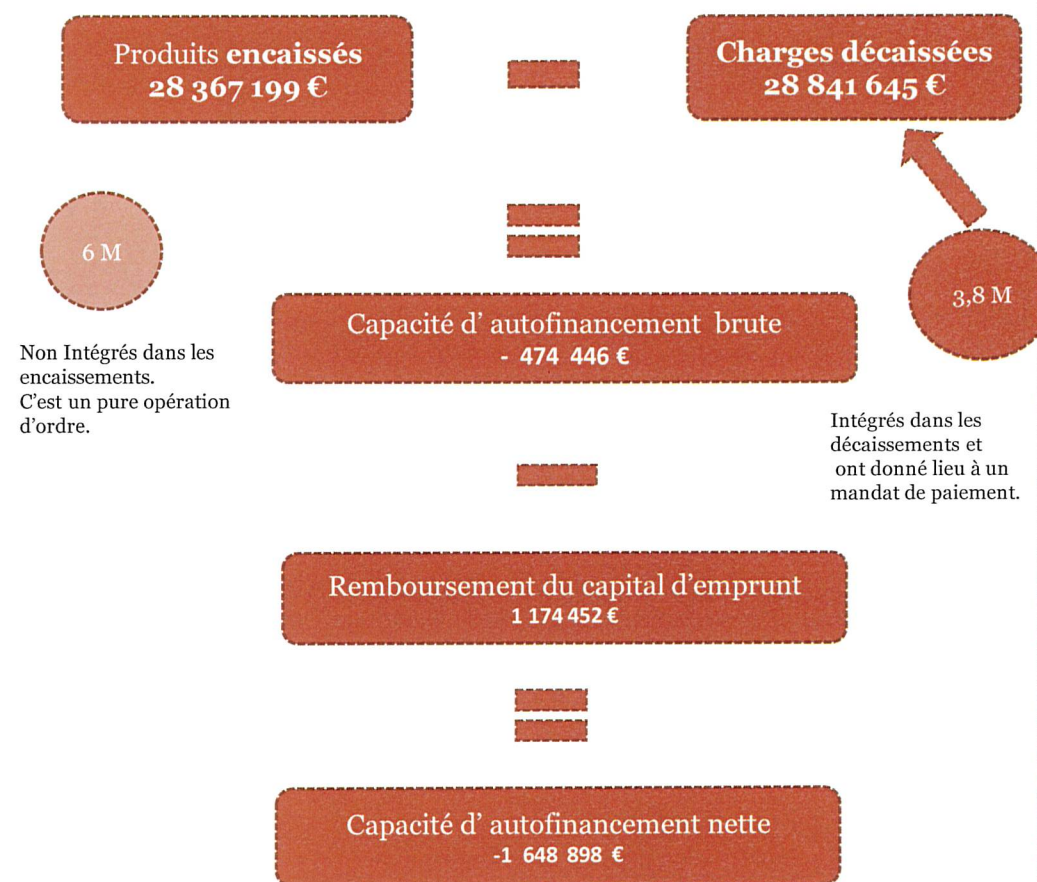
Recettes 8.990.720 €	—	Dépenses 8.290.284 €	=	Résultat 700.436 €
Résultat 700.436 €	+	Report N-1 - 1.206.075 €	=	Résultat section Investissement - 505.639 €

Résultat prévisionnel global

Résultat section fonctionnement 10.554.806 €	+	Résultat section Investissement - 505.639 €	+	Couverture des reports - 1.907.113 €
=				Résultat global 8.132.054 €

Capacité d'Auto-Financement (CAF)

- La CAF mesure la capacité de la ville à financer sur ses propres ressources les charges liées à son existence.
- En 2020, suite à l'opération de sortie des emprunts structurés, la CAF brute sera exceptionnellement négative malgré un résultat prévisionnel positif.
- La sortie des emprunts structurés a occasionné une dépense de 3,8 M€. Cette somme a été financée grâce à la provision de 6M€ constituée depuis 10 ans pour couvrir ce risque potentiel. Cela génère une augmentation de 2,2 M€ du résultat prévisionnel 2020.
- Pour calculer la capacité d'autofinancement, seules les dépenses et recettes courantes sont prises en compte, c'est-à-dire les opérations ayant donné lieu à un encaissement et un décaissement. Puisqu'ils génèrent un décaissement, les 3,8 M€ sont intégrés contrairement à la provision de 6 M€.
- Un ratio de désendettement de 35% après neutralisation des opérations exceptionnelles
- Capital des emprunts restant dû au 31 décembre 2020 : 11 804 417 €.
- Le taux d'épargne brute au 31/12/2019 est de 13%.



- Cela génère un mauvais ratio d'autofinancement pour 2021 qui n'est que conjoncturel et qui ne remet pas en cause la capacité de la ville à rembourser ses emprunts puisque le fonds de roulement s'élève à **8 132 054 €**.

Orientations budgétaires 2021

Orientations budgétaires 2021



- Un budget prévisionnel prenant en compte un mode de fonctionnement normal d'activité mais devant tenir compte des réalités de la crise sanitaire, qui devrait se prolonger au moins sur le premier semestre 2021.
 - Le poste lié à l'entretien des locaux et des produits sanitaires sera maintenu au niveau du réalisé 2020.
 - Report important des restes à réaliser 2020.
- Cela implique un exercice placé sous le signe de la prudence budgétaire par la rationalisation des dépenses de fonctionnement en conservant la qualité du service rendu aux Nocéens.
- Cette rationalisation et les efforts budgétaires consentis depuis une dizaine d'années, doit permettre d'amorcer les projets structurants du mandat en renforçant la recherche systématique de financements extérieurs, notamment dans le cadre du plan de relance et ce dans une logique de programmation.
- Pas d'augmentation de la fiscalité.

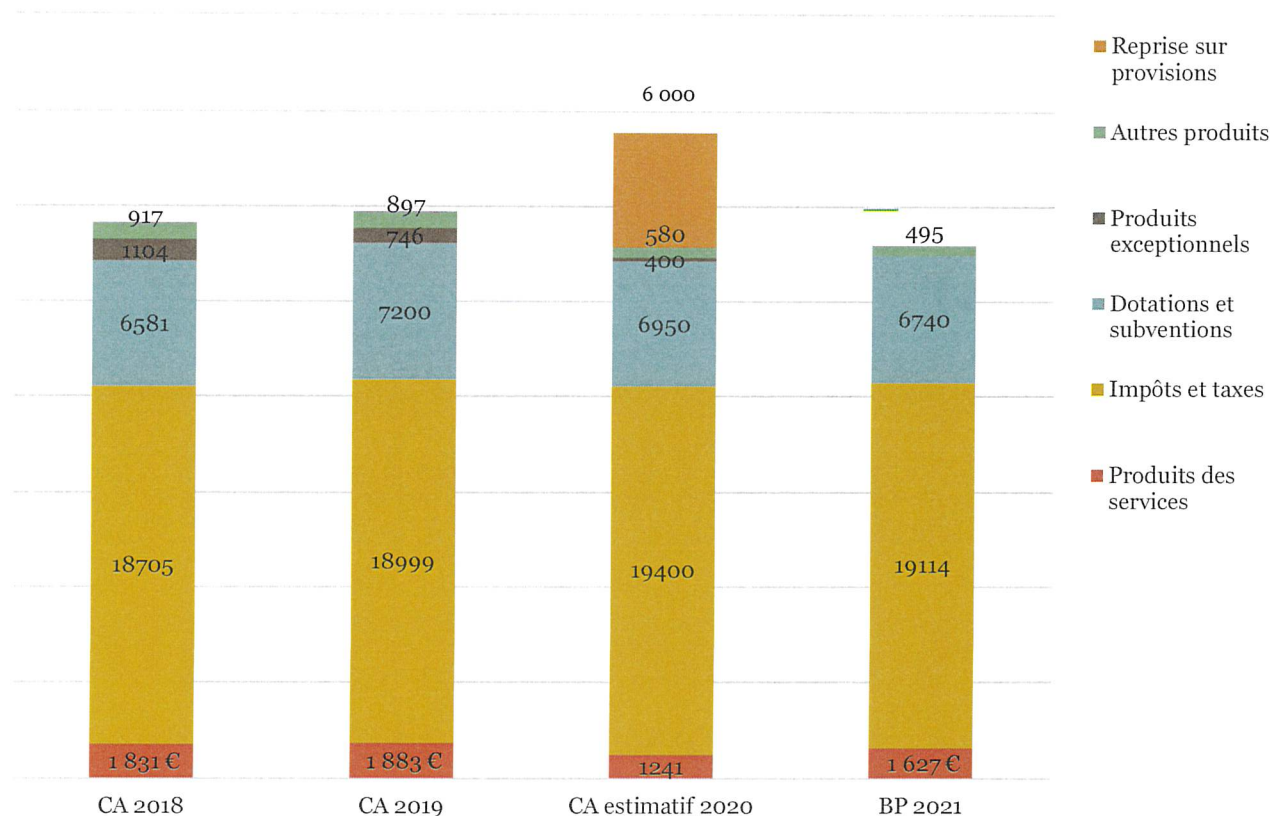
Le fonctionnement en 2021



Evolution des recettes réelles de fonctionnement

- Perte importante en produits des services en 2020 suite à la crise sanitaire (crèches, cinéma, séjours...). En 2021 reprise progressive des recettes.
- La fiscalité représente en moyenne 61% des recettes réelles de fonctionnement.

En milliers d'euros



Caractéristiques des recettes de fonctionnement en 2021

Impôts et taxes
19 M€

- Après une évolution des bases sur le foncier bâti de 1,51% (dont 0,31% d'évolutions physiques) et de 2,62% en 2020 (dont 2,36% d'évolutions physiques), la revalorisation des bases en 2021 sera de 0,2%.
- Taxe d'habitation (avec compensation de l'Etat sur la part déjà exonérée).
- Dynamique des droits de mutation en 2020 en raison de la croissance du marché immobilier sur Neuilly-Plaisance. Les effets de la crise n'ont pas eu d'impact en 2020.
- Stabilité des attributions de compensation versées par le Métropole du Grand Paris.

Dotations et subventions
6,7 M€

- Stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au niveau national avec une baisse de 1,3% pour Neuilly-Plaisance en 2020, liée à un écrêtement en raison d'un potentiel fiscal par habitant supérieur au seuil. Elle devrait être maintenue à 2,5 M€ en 2021.
- Le montant 2021 est estimé à 1,3 M€, soit identique à 2020.

Produits de service
1,6€

- Produits des services prévisionnels en augmentation par rapport au réalisé 2020

Autres produits courants
0,5 M€

- Revenus des immeubles (loyers du foncier de la Ville).



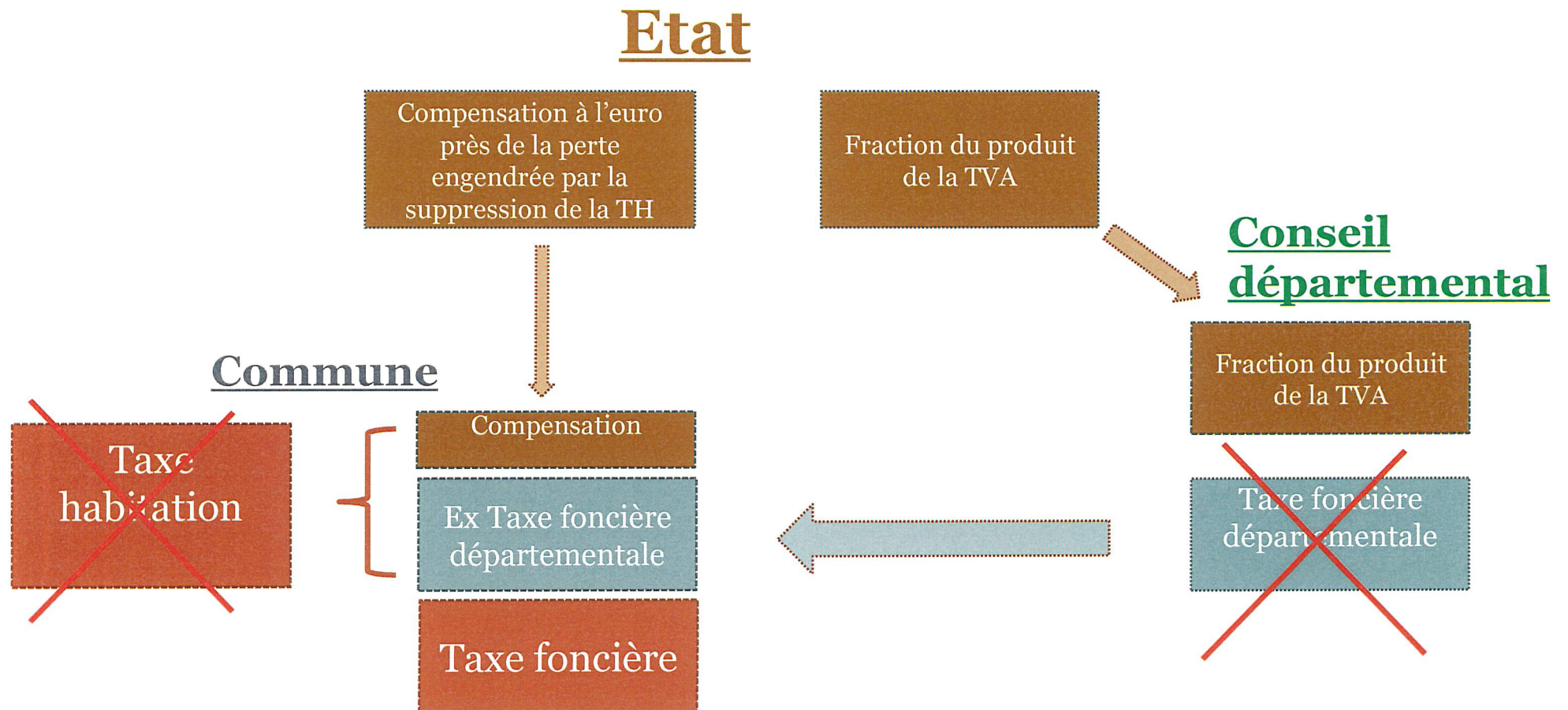
Fiscalité

Suppression progressive de la Taxe d'Habitation (TH) : Quels impacts ?

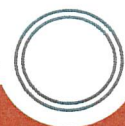
- Les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la TH à partir de 2021.
- La taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les Départements sera transférée aux communes avec un coefficient correcteur afin de s'assurer que les communes perçoivent bien leurs produits antérieurs.
- L'Etat s'est engagé à compenser les pertes éventuelles.

Selon conditions de ressources :	2018	2019	2020	2021	2022	2023
80% des contribuables	-30%	-65%	-100% (suppression)			
20% des contribuables				-30%	-65%	-100% (suppression)

Suppression progressive de la Taxe d'Habitation (TH) : Quels impacts ?



Fiscalité à Neuilly-Plaisance



Fiscalité directe

- Taxe habitation 9 025 000 €
- Taxes foncières (bâti et non bâti) 5 837 000 €
(Revalorisation des bases TH et TF : 0,2%)

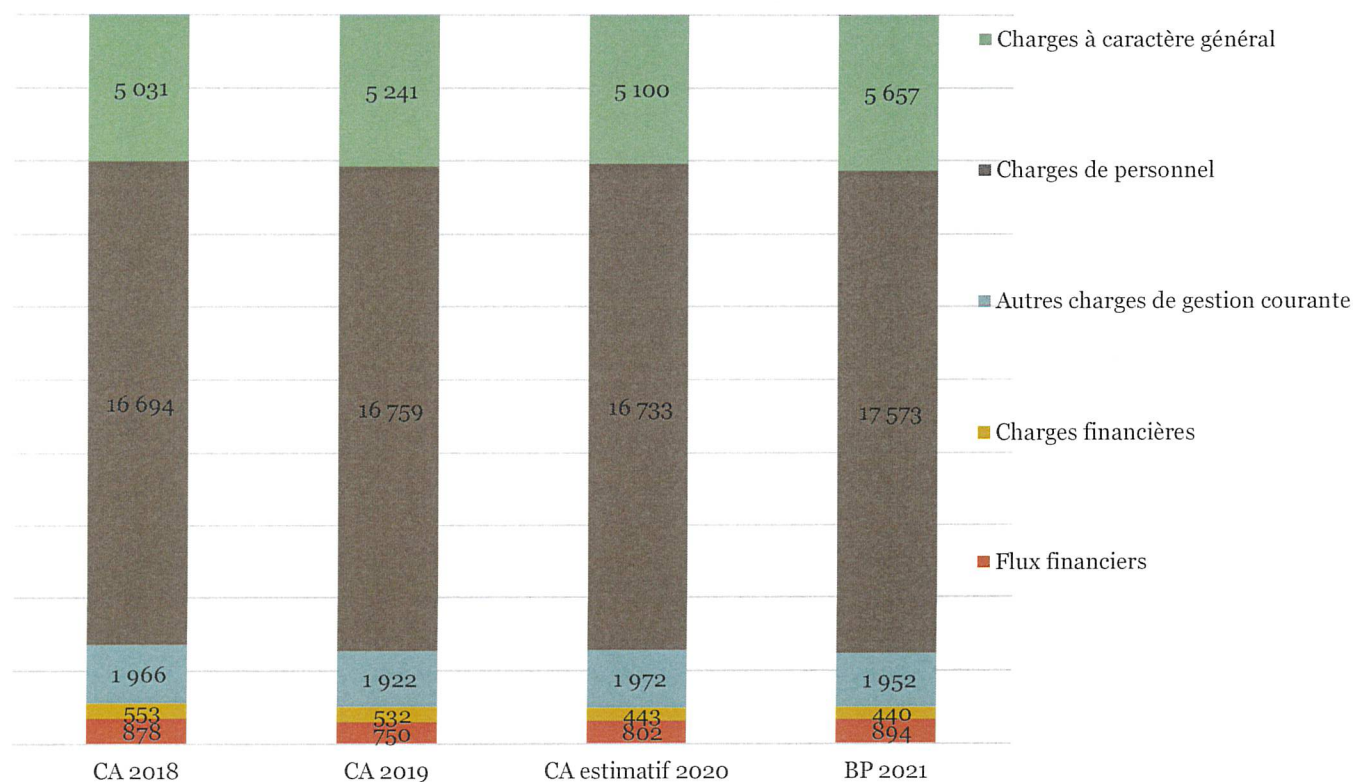
Fiscalité indirecte

- Part communale sur les Droits de mutation (DMTO) 950 000 €
(le taux de la taxe communale est fixé à 1,20% - non modulable)
- Taxe aménagement 100 000 €
- Attribution de compensation 2 940 000 €
Reversement de la Métropole du Grand Paris (MGP) des produits de fiscalité « entreprises » en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre la MGP et la Ville

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les augmentations sont liées principalement aux dépenses de fonctionnement supplémentaires en lien avec la crise sanitaire, notamment le poste entretien et nettoyage des locaux en raison de l'application des protocoles sanitaires dans les structures.

En milliers d'euros



Caractéristiques des dépenses de fonctionnement en 2021

Charges à caractère général
5,6 M€

- Poursuite des efforts de rationalisation des dépenses qui permettent une maîtrise des charges à caractère général par les services malgré la crise sanitaire.

Charges de personnel
17,6 M€

- Maintien par rapport du BP 2020.

Autres charges de gestion
courante
1,9 M€

- Maintien du niveau de subventions aux associations et du fond de compensation aux charges transférés (FCCT) à Grand Paris Grand Est.

Charges financières
0,4 M€

- La dette comporte 7 emprunts pour un encours de 11 804 417 €. Ce poste comprend le remboursement des intérêts.

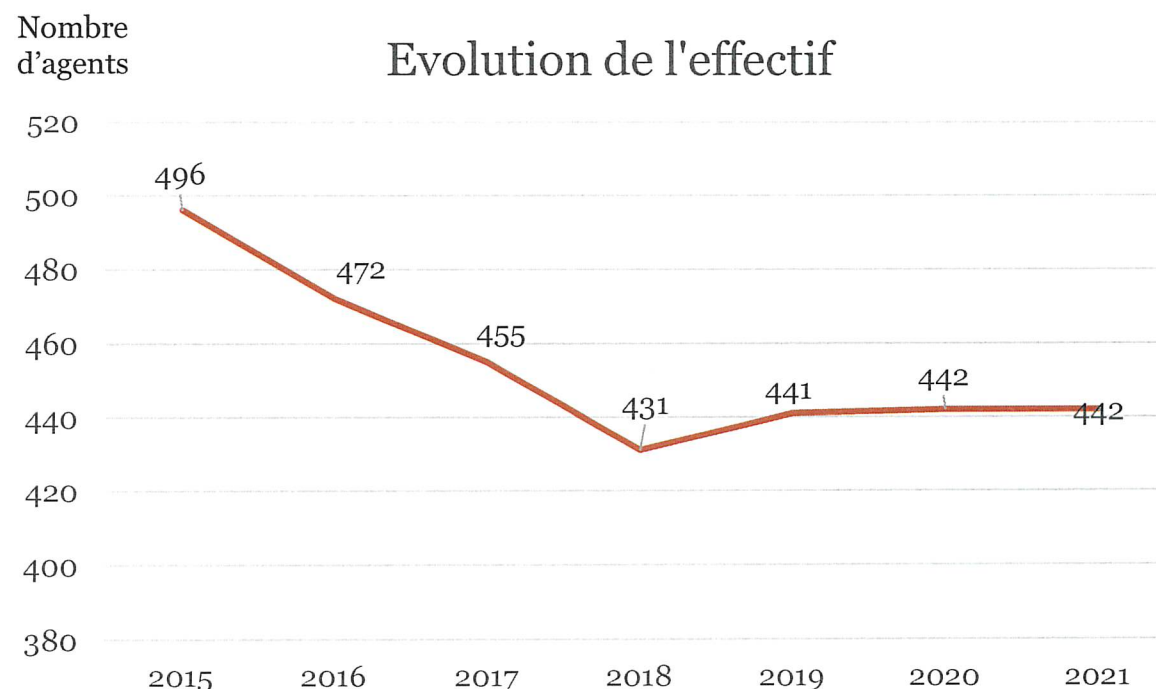
Flux financier 0,9 M€

- Maintien des montants de flux financiers entre le territoire et la Ville (pas de transfert de compétences en 2021) lié au fonds de péréquation intercommunal.

La gestion des ressources humaines en 2021

- Evolution des effectifs et de la masse salariale

- Depuis 2015, les effectifs diminuent régulièrement. Alors qu'ils s'élevaient à 455 en 2017, ils tombent à 441 en 2018 et le nombre reste stable depuis. Il est de 442 en 2021.
- En 2021, la masse salariale sera stable avec une prévision de 17,6 millions d'euros.
- Depuis 2018, une différence entre le budget et le compte administratif apparaît liée à la difficulté de pourvoir certains postes (police municipale, animateurs ...).

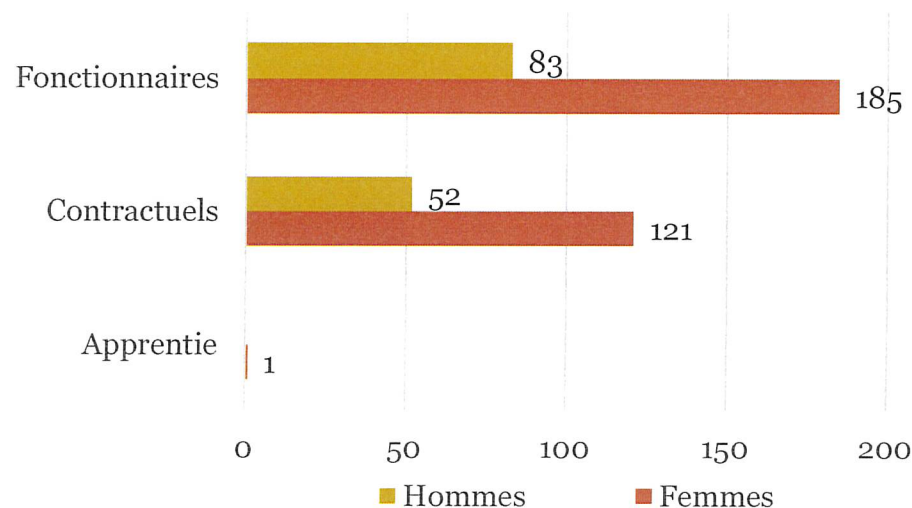


La gestion des ressources humaines en 2021

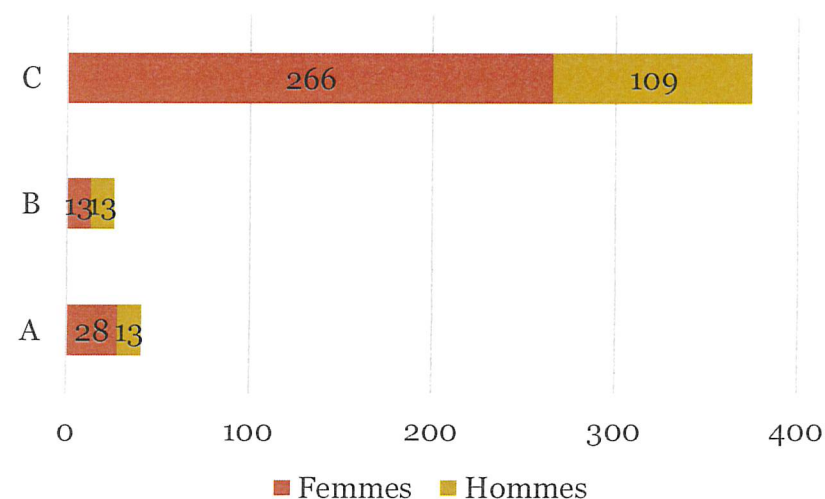
- Structuration des effectifs

- Au 1^{er} janvier 2021, les effectifs se composent de 442 agents dont 85 % de catégorie C.
- L'encadrement supérieur représente 9 % et l'encadrement intermédiaire 6 %.
- 69 % des agents sont des femmes.

Répartition de l'effectif par statut et genre



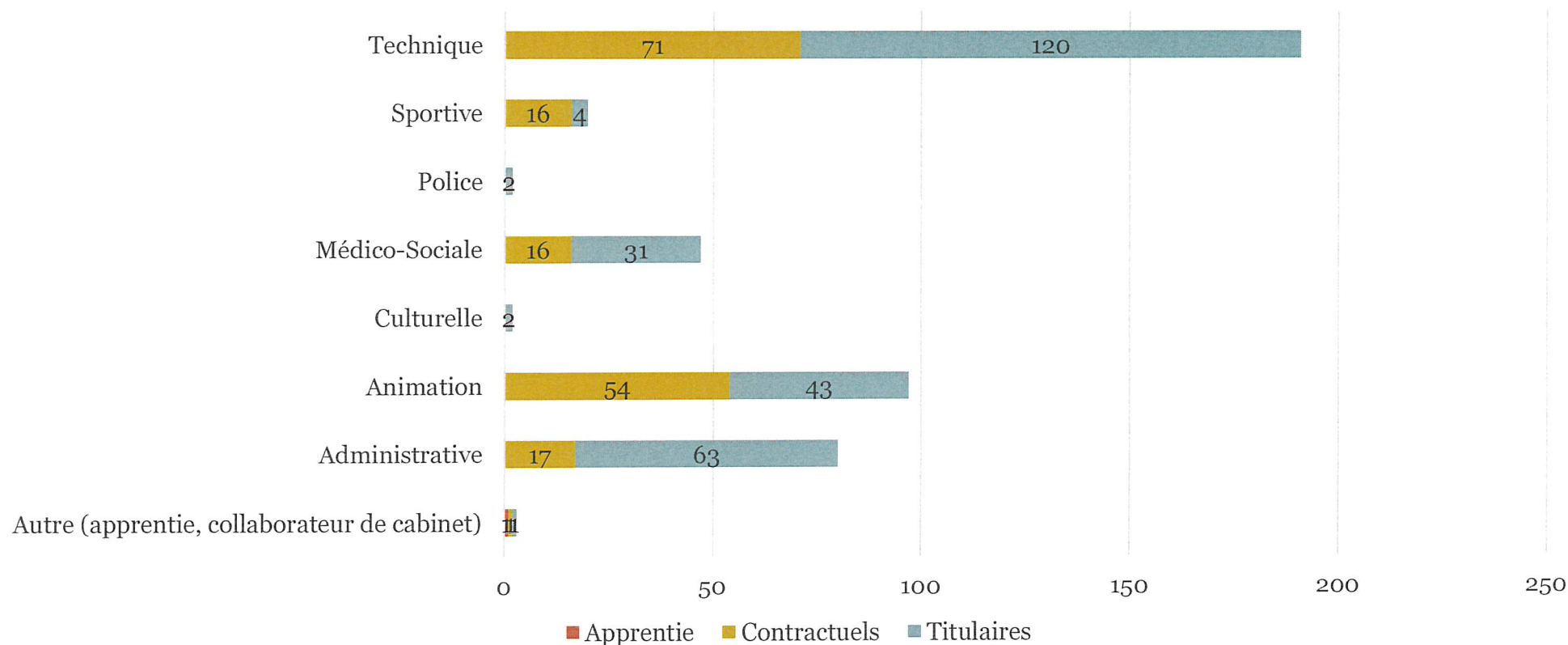
Répartition des effectifs par catégorie et par sexe



La gestion des ressources humaines en 2021

- Les agents titulaires ou stagiaires représentent 59,7 % des effectifs.
- Les contractuels sont nombreux au sein de la filière animation, qui représente à elle seule 22 % des effectifs de la ville.
- La filière technique regroupe 43 % des agents, et la filière administrative 18 %.

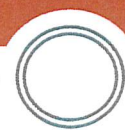
Répartition de l'effectif par filière et statut



La gestion des ressources humaines en 2021

- Pour 2021, il est prévu une stabilisation des dépenses de personnel et des effectifs, malgré l'évolution mécanique des frais de personnel liée à l'ancienneté. En effet, des agents anciens sont partis et ont été remplacés par des personnes dont l'ancienneté est moindre, et par voie de conséquence dont le salaire est inférieur.
- En outre, les services sont invités à revoir leur organisation à chaque départ et à s'interroger sur la nécessité de remplacer ce départ, et à réfléchir sur la possibilité de redéployer le personnel notamment en mutualisant les fonctions qui le permettent.
- Ainsi en 2021, par exemple, les services du Centre Municipal de l'Enfance et de la MCJ seront mutualisés sur suggestion des deux chefs de services, ce qui conduit à la suppression d'un poste de cadre.

L'investissement en 2021



La projection du budget 2021 section investissement

Un décalage sur l'exécution budgétaire concentrée sur le second semestre 2020, engendrant des restes à réaliser importants d'environ 2 millions.

- Il est proposé que la prévision budgétaire des opérations d'investissement soit priorisée de la façon suivante :
 - Les restes à réaliser au 31 décembre 2020
 - Les investissements prioritaires pour 2021
- La diminution sensible de l'endettement permettra d'élaborer, à termes, une programmation des opérations avec un budget d'investissement plus conséquent.

Les principales opérations d'investissement en 2021

- Impulser la rénovation énergétique et la modernisation des bâtiments publics
 - Réhabilitation énergétique, thermique et électrique de l'hôtel de ville
 - Requalification du quartier des Renouillères :
 - Réhabilitation et rénovation énergétique école des Cahouettes
 - Rénovation des logements 8 rue Paul Letombe
 - Lancement des études pour la réhabilitation de la MCJ et la Halte-Jeux
- Aménagement de l'espace public et embellissement de la ville
 - Travaux de rénovation de voirie
 - Enfouissement de réseaux (avenue Clémenceau et Victor Hugo)
 - Aménagements paysagers en vue de la 3^{ème} fleur en 2022
- Equipements sportifs
 - Création d'un terrain de foot synthétique
 - Lancement des études pour la réhabilitation de la piscine

Les principales opérations d'investissement en 2021

- Acquisitions foncières

- Acquisitions foncières rue Edgar Quinet.

- Enfance/jeunesse

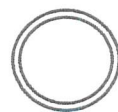
- Dans les écoles et dans les crèches : travaux de mise en accessibilité, isolation, entretien, poursuite de la dotation en matériel numérique.

- Modernisation des équipements de travail

- Acquisition et renouvellement de véhicules, matériels techniques (souffleuse électrique...).
- Logiciels et matériels informatiques (3^{ème} phase de modernisation des infrastructures réseau, achat de PC portables...).

- Digitalisation des services

- Déploiement des applicatifs métiers pour simplifier les démarches et les missions des agents.
- Service de prise de rendez-vous en ligne.
- Développement du WIFI sur l'espace public.

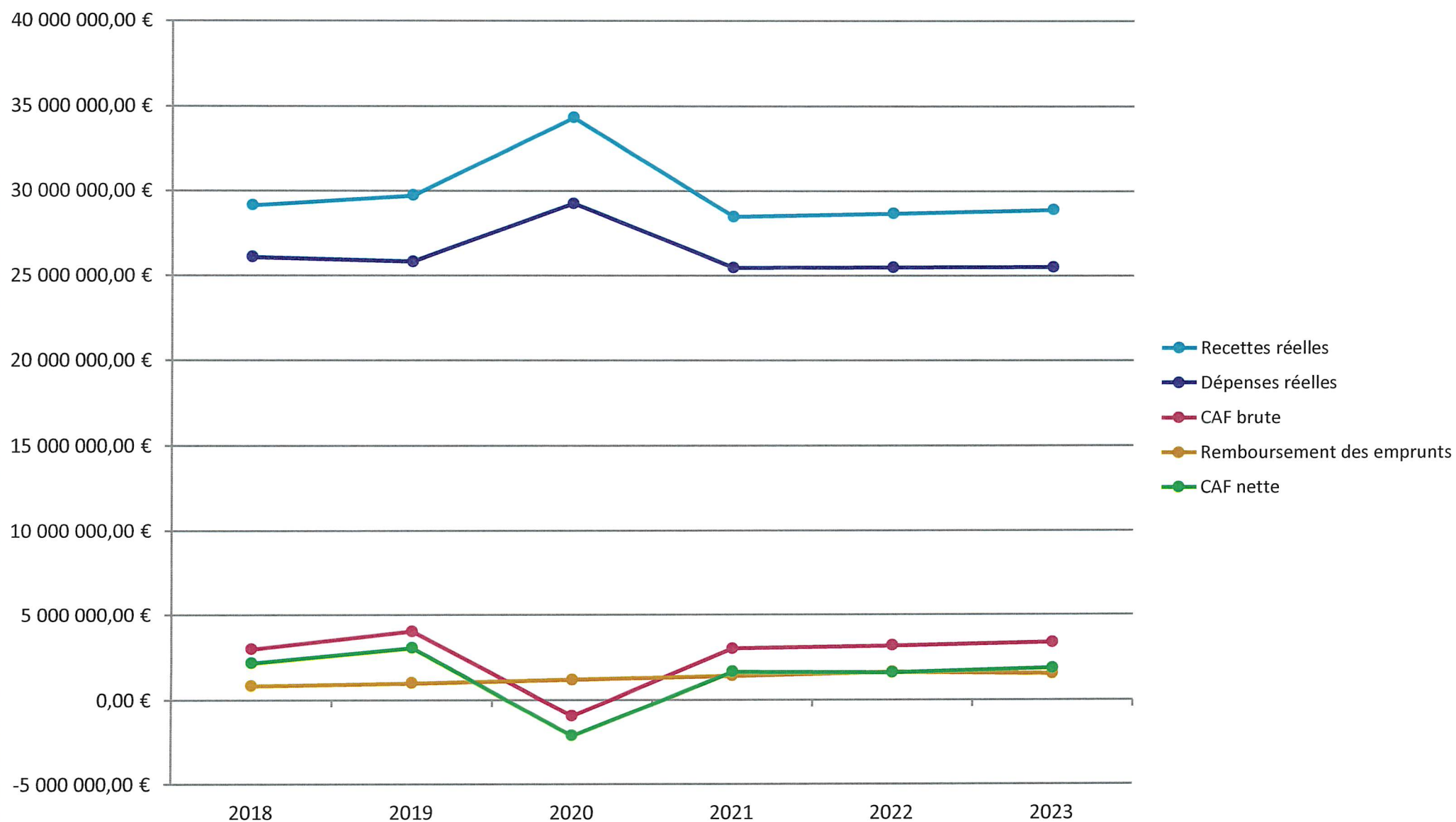


Données financières prospectives

Capacité d'autofinancement pour les années à venir



Autofinancement brut et net



Eléments prospectifs

section fonctionnement

- CAF Brute
- CAF Nette
- Ratio de désendettement
- % de la CAF consacré au remboursement de la dette

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	34 594 533 €	28 390 932 €	28 455 290,60 €	28 674 573,60 €	28 856 448,21 €	29 041 761,20 €
Dépenses de fonctionnement	29 819 481 €	26 219 997,75 €	26 336 283,24 €	26 493 690,32 €	26 622 289,17 €	26 781 374,89 €
Résultat de l'année	4 775 052 €	2 170 934,25 €	2 119 007,36 €	2 180 883,28 €	2 234 159,04 €	2 260 386,31 €
Capacité d'autofinancement brute	- 474 446 €	2 921 436,18 €	2 869 509,29 €	2 931 385,21 €	2 984 660,97 €	3 010 888,24 €
Remboursement capital emprunts	1 174 452 €	1 393 348,74 €	1 607 899,98 €	1 522 339,37 €	402 474,72 €	417 044,06 €
Capacité d'autofinancement nette	- 1 648 898 €	1 528 087,44 €	1 261 609,31 €	1 409 045,84 €	2 582 186,25 €	2 593 844,18 €
% CAF pour remboursement de la dette	-236 % et de 35% avec retraitement	47 %	56 %	51 %	13 %	14 %
Capital restant dû au 31/12	11 804 417,03 €	10 411 068,29 €	8 803 168,31 €	7 280 828,94 €	6 878 364,35 €	6 461 320,29 €
Désendettement année CAF	23 ans, 6 mois 3 ans et 6 mois après retraitement	3 ans, 6 mois	3 ans	2 ans, 6 mois	2 ans, 4 mois	2 ans, 2 mois

Eléments prospectifs

section investissement

- Plan Pluriannuel d'investissement
- Recettes

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capacité d'Autofinancement Brute	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €
Remboursement de la dette	1 400 000 €	1 610 000 €	1 525 000 €	405 000 €	420 000 €	425 000 €
Capacité d'Autofinancement Nette	1 600 000 €	1 390 000 €	1 475 000 €	2 595 000 €	2 580 000 €	2 575 000 €

(hors subvention, Emprunts, FCTVA)

Pour préserver une CAF brute minimale de 3 millions d'€ à partir de 2021, il est important de poursuivre les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement, et notamment de la masse salariale, pour dégager un autofinancement qui permette de financer les investissements.

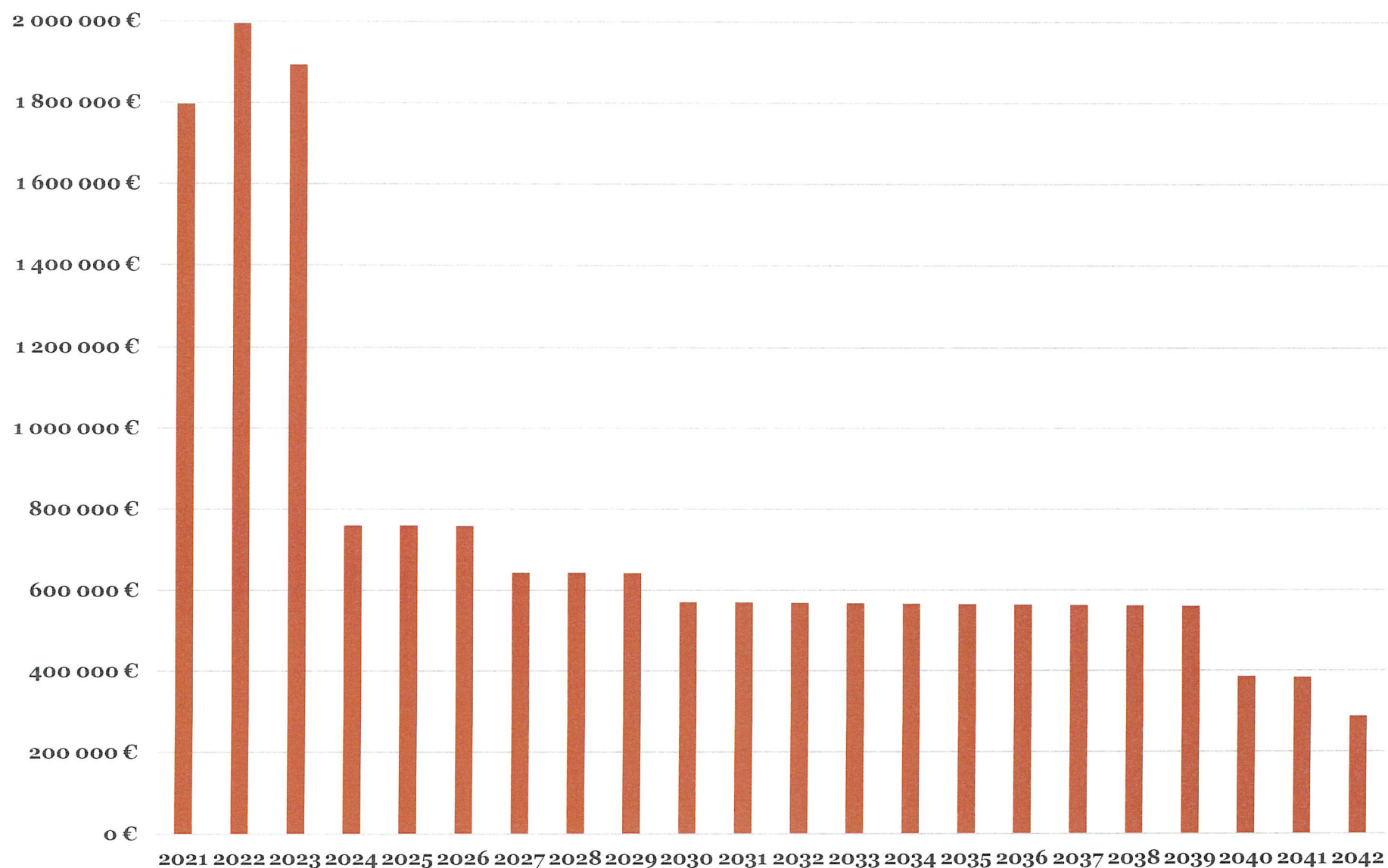


Structuration de la dette

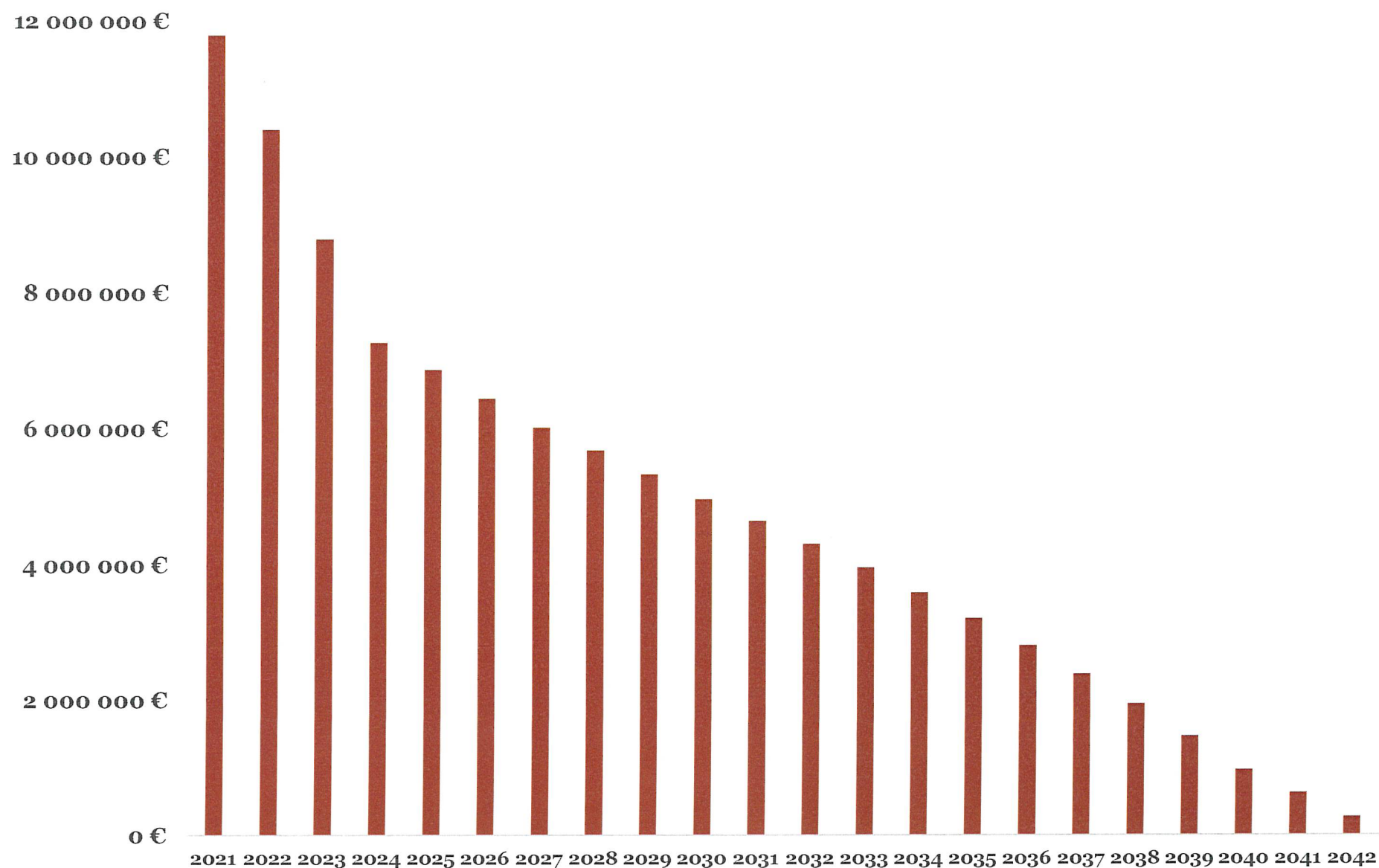
Eléments structurants de la dette

- Fin de remboursement du CLTR en 2023.
- La diminution significative de l'endettement à partir de 2024 va permettre à la ville de recourir à l'emprunt pour financer un plan pluriannuel d'investissement ambitieux.
- Renégociation de la dette et des taux d'intérêt.
- 7 emprunts et 11,8 M€ de capital restant dû au 31 décembre 2020.

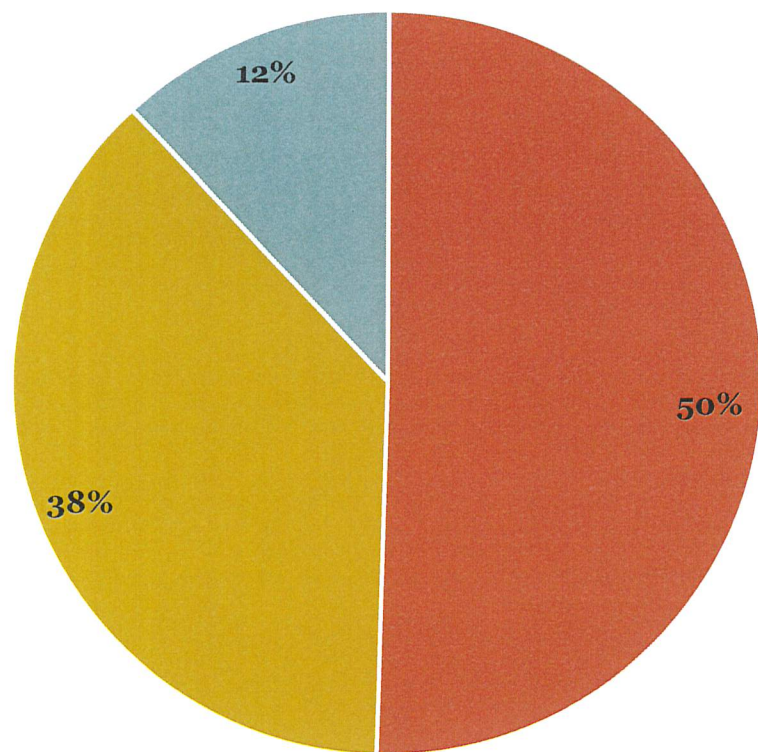
Éléments structurants de la dette : Annuités



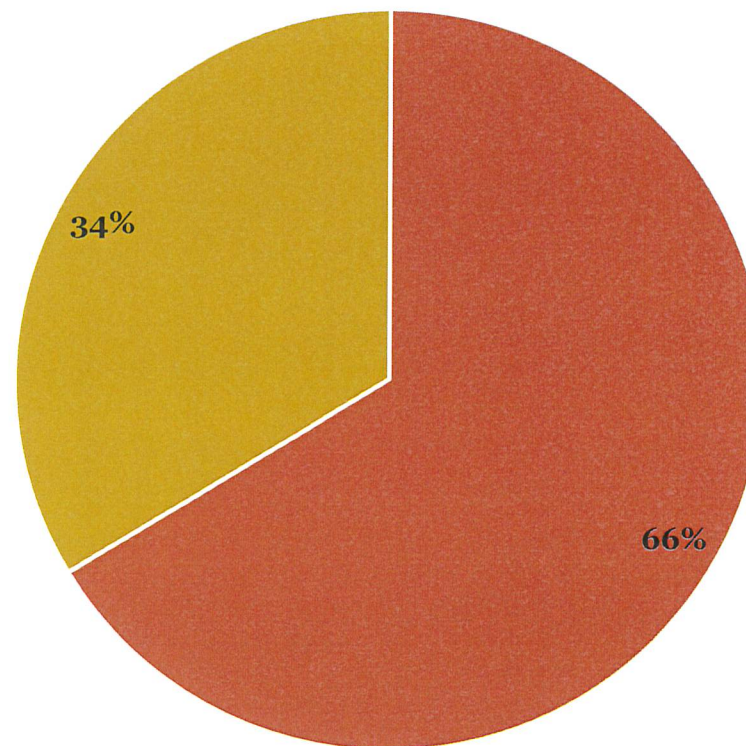
Éléments structurants de la dette : Capital restant dû



Capital restant dû par établissement bancaire et par taux



■ Caisse d'Epargne ■ Dexia Crédit Local ■ Sté de Fin. Local



■ Fixe ■ Indexé